

Montréal, le 28 septembre 2018

Monsieur Claude Doucet  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

---

**Objet : Examen législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications – la Coalition pour la culture et les médias demande des mesures intérimaires**

---

Monsieur,

La Coalition pour la culture et les médias est, comme vous le savez, préoccupée par l'avenir du système canadien de radiodiffusion et plus largement par l'avenir de la culture et des médias canadiens. La coalition a d'ailleurs participé à l'*Appel aux observations sur la demande du gouverneur en conseil de faire rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir – Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359*, en décembre 2017. Cette consultation a mené le Conseil à publier un rapport, en mai dernier, dont la coalition a souligné la justesse des constats dans un communiqué publié le même jour :

« Plusieurs de ces constats répondent aux attentes de la coalition, notamment lorsqu'il est question de réglementer tous les services de vidéo ou de musique en ligne et de faire contribuer l'ensemble des acteurs de l'industrie – mêmes étrangers – au financement de la production et de la promotion du contenu canadien. La coalition est également satisfaite de l'opposition du CRTC à la déréglementation des diffuseurs traditionnels (radio, télé, câblodistributeurs) et du sentiment d'urgence qui semble animer le CRTC qui qualifie d'intenable la situation actuelle.

La coalition souligne que les recommandations émises dans le rapport sont un premier pas encourageant vers une réglementation équitable, mais elle émet des réserves sur l'impossibilité déclarée d'appliquer la réglementation actuelle aux acteurs proposant du contenu sur Internet. Bien qu'ouverte à examiner de nouvelles façons de faire, la coalition

estime qu'on ne devrait pas écarter des solutions réglementaires éprouvées, comme les pourcentages de contenus locaux qui sont en application ailleurs dans le monde<sup>1</sup>. »

Depuis, un comité d'experts a été mis sur pied par le gouvernement fédéral pour dégager des pistes de solution en vue des révisions de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication*. Ce comité doit remettre un rapport en janvier 2020, ce qui fait que l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les lois soient refondues avant 2022 ou 2023 au plus tôt.

Aussi impatiente que puisse être la coalition de travailler avec le gouvernement à cet examen législatif, elle s'inquiète du délai d'au moins quatre ou cinq ans imposé aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'aux entreprises du secteur, avant que des changements législatifs fondamentaux soient apportés au soutien de la culture et des communications canadiennes. Le Conseil a en effet lui-même reconnu dans son rapport que certains sous-secteurs sont déjà en déclin ou ont atteint la maturité. C'est notamment le cas de la télévision traditionnelle et de la radio AM/FM qui sont bousculées par la concurrence de services comparables offerts en ligne et non réglementés.

La Coalition pour la culture et les médias est d'avis, tout comme le CRTC, qu'il faut continuer à réglementer les acteurs du système et établir « ... des rôles et responsabilités clairs, tant pour les acteurs traditionnels que pour ceux en ligne<sup>2</sup>... » Ces derniers engrangent d'importants revenus au Canada et se comportent dans certains cas de plus en plus comme des radiodiffuseurs traditionnels (c'est notamment le cas de Netflix qui songe à diffuser de la publicité). Il va donc de soi qu'on leur demande de contribuer au système maintenant, car plus on prendra de temps pour le faire, plus la résistance sera grande.

Le Conseil a par ailleurs lui-même reconnu, dans son rapport *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada*, que les modifications nécessaires à la législation et à la réglementation prendront du temps et que « Peu importe si de tels changements se produisent ou non, le CRTC pourrait envisager de prendre certaines mesures préliminaires au cours des prochaines années afin de se pencher sur certains des enjeux<sup>3</sup>... » Le Conseil a réitéré qu'il pourrait aller de l'avant dans ses prévisions pour 2019-2020<sup>4</sup>.

La coalition souhaite donc savoir si le CRTC a effectivement l'intention de mettre en place des mesures intérimaires rapidement – c'est-à-dire à l'intérieur de la prochaine année – et la date à laquelle (mois et année) il entend lancer le processus public requis.

---

<sup>1</sup> Coalition pour la culture et les médias, *Enfin! Le CRTC recommande l'encadrement du numérique : le gouvernement est-il à l'écoute?*, Montréal, 1<sup>er</sup> juin 2018.

<sup>2</sup> CRTC, *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada*, Ottawa, 31 mai 2018.

<sup>3</sup> *Idem*.

<sup>4</sup> CRTC, *Prévisions du CRTC pour 2019-2020*, 6 septembre 2018.

Entre-temps, la Coalition pour la culture et les médias demande au Conseil de mettre en œuvre, de façon transparente, l'*Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques* (CRTC 2012-409) en publiant sans délai de manière agrégée les renseignements pertinents recueillis sur les entreprises exemptées. Le Conseil a bien requis de telles informations des Facebook, Google, Spotify, Apple et Amazon, entre autres, dans le cadre de l'avis de consultation CRTC 2017-359, l'hiver dernier. Il s'est toutefois engagé à la confidentialité des renseignements qui lui seraient soumis, de sorte que l'on ignore si les entreprises ont répondu au CRTC. La coalition requiert de plus que le nombre total d'entreprises sollicitées et le nombre de réponses obtenues soient publiés.

La Coalition pour la culture et les médias vous remercie de l'attention que vous porterez à ses demandes et espère que le Conseil l'informera rapidement de ses intentions relativement à ses requêtes. Pour nous joindre à ce sujet, veuillez contacter Hélène Messier qui agit à titre de porte-parole de la coalition dans ce dossier : [hmessier@aqpm.ca](mailto:hmessier@aqpm.ca) ou 514 397-8600.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Coalition pour la culture et les médias :

*Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)*  
*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)*  
*Alliance Québec Animation (AQA)*  
*Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)*  
*ARTISTI*  
*Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)*  
*Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)*  
*Association des propriétaires de cinémas du Québec (APCQ)*  
*Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)*  
*Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)*  
*Association québécoise de la production médiatique (AQPM)*  
*Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)*  
*Association québécoise des cinémas d'art et d'essai (AQCAE)*  
*Canadian Media Producers Association (CMPA)*  
*Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)*  
*Copibec*  
*Fédération nationale des communications (FNC-CSN)*  
*L'Association des documentaristes du Canada et son chapitre Québec*  
*Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)*  
*Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)*  
*Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)*  
*Forum for Research and Policy in Communications (FRPC)*  
*Gilde canadienne des réalisateurs (GCR)*  
*Gilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)*  
*Les Amis de la radiodiffusion canadienne*

*L'Observatoire du documentaire*  
*Michèle Rioux, directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)*  
*Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique (ORISON) - UQAM*  
*On Screen Manitoba*  
*Québec Cinéma*  
*Quebec English-language Production Council (QEPC)*  
*Regroupement des artisans de la musique (RAM)*  
*SOCAN*  
*Société civile des auteurs multimédia (SCAM)*  
*Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ)*  
*Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)*  
*Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)*  
*Société Internet du Québec*  
*Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ)*  
*Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et son Conseil provincial du secteur des communications (CPSC)*  
*Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB)*  
*Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale*  
*Unifor*  
*Union des artistes (UDA)*  
*Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)*